



BILAN 24H 2017

STATION D'EPURATION

LYCEE JEAN XXIII

STATION DE TYPE BIODISQUES

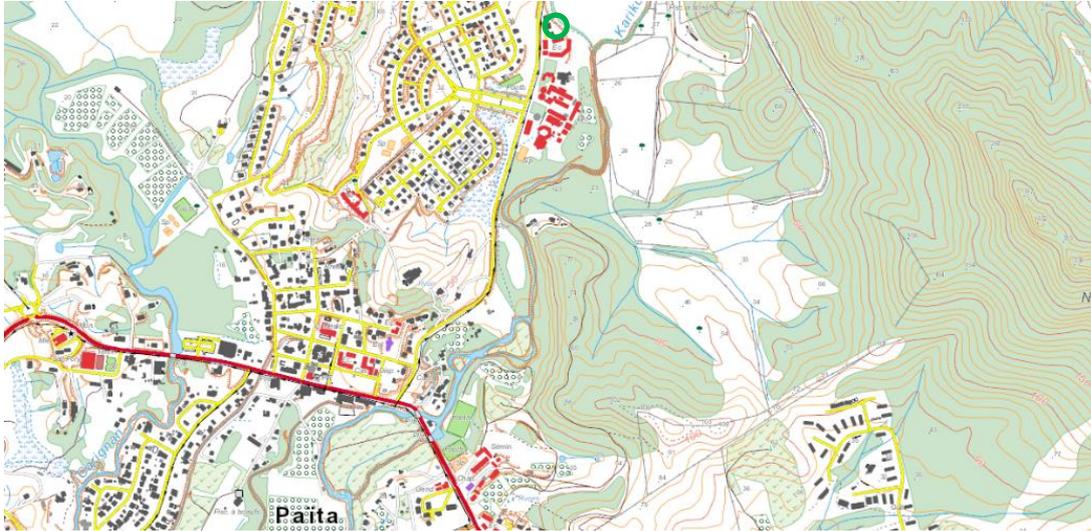
Mesures réalisées du 14 au 15 novembre 2017

RESUME

Station lycée Jean XXIII, biodisques	163 EH
Analyses	Non-conforme
Conclusion :	

I. PRESENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

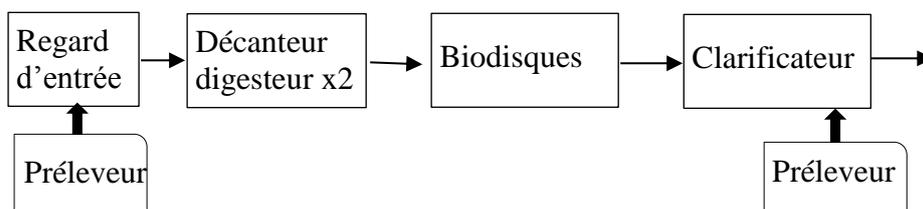
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau du lycée Jean XXIII étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	163 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	24,45 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	9,78 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	19,56 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	14,67 kg/j

La station est soumise à la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 (annexe 1).

c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type culture fixée à biodisques.



II. RESULTATS DU BILAN

a) MESURE DE DEBIT

La station ne dispose ni d'un poste de relevage, ni d'un canal débitmétrique, la mesure de débit n'est donc pas réalisable.

b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 14 au 15 novembre 2017. Des préleveurs ont été installés en entrée et en sortie de station afin de réaliser des échantillons moyens sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les rapports d'analyses sont joints en annexe 3.

Analyses	Entrée	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**	Rendement
DBO5 mg/L	400	42	25	NC	89.5%
DCO mg/L	2156	179	120	NC	91.6%
MES mg/L	1040	121.2	35	NC	88.3%
pH	7.40	7.70	Entre 6 et 8,5	C	NA

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

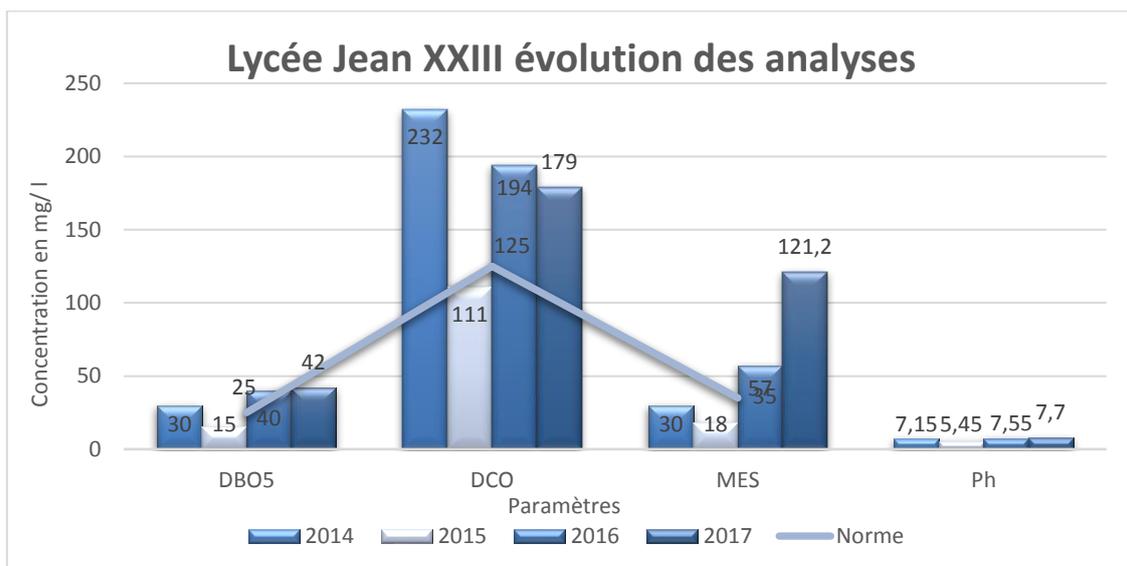
**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Les principaux paramètres analysés sur cette station sont non-conformes. Seul le pH répond au seuil fixé par la réglementation.

III. EVOLUTION DES BILANS 24H



Les résultats restent non conformes.

IV. CONCLUSIONS

Le bilan est non-conforme sur l'ensemble des paramètres hormis le pH.

Cette non-conformité en sortie de station peut s'expliquer par la quantité de boue dans le clarificateur. Le site ne dispose d'aucun point d'eau permettant de nettoyer le clarificateur ainsi que les goulottes de sortie.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
	STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH

ANNEXE 2 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2017/11/R0402

BC n°
Aff n° bilan 24h
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Desoartes
982098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.no

Echantillon : 2017/11/E0225
Lieu du prélèvement: Entrée Jean XXIII
Date de début d'analyse : 15/11/2017
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Entrée Jean XXIII
Température à réception : 27.1°C

Date de prélèvement : du 14 au 15/11/2017 08h30
Date de réception : 15/11/2017 10h28
Date de fin d'analyse : 21/11/2017
Préleveur : Kelly
Floornage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	1040	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	400	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	2150	mg/L	125	3
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	25.0	°C		0.1
pH	NF T90-008	7.40	Unités pH	6-8.5	0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats ne rapportent uniquement à cet échantillon.
 (2) Pour donner un sens à ces résultats, les pages (A) sont explicitement complètes de l'incertitude associée aux résultats.
 (3) Les résultats portant du signe « < » correspondent aux limites de quantification. (IC = norme non calculable).
 (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (écrite/verbal).
 (5) Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
 (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en accord avec votre cas d'usage. Leur masse cataytique est comprise entre 30 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 21/11/2017
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire





Rapport d'analyse 2017/11/R0403

BC n°
Aff n° bilan 24h
Devic n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Desoartes
982098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.no

Echantillon : 2017/11/E0228
Lieu du prélèvement: Sortie Jean XXIII
Date de début d'analyse : 15/11/2017
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : sortie Jean XXIII
Température à réception : 27.1°C

Date de prélèvement : du 14 au 15/11/2017 09h48
Date de réception : 15/11/2017 10h28
Date de fin d'analyse : 21/11/2017
Préleveur : Kelly
Flaoonnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indicé					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	121.2	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	42	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	170	mg/L	125	3
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	25.5	°C		0.1
pH	NF T90-008	7.70	Unités pH	6-8.5	0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats ne rapportent uniquement à cet échantillon.
 (2) Pour discuter ou non la conformité, il faut lire attentivement chaque de l'incertitude associée aux résultats.
 (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = valeur non calculable.
 (4) Toutes les références relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (corrigés...)
 (5) Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre aucune valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
 (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans fibre. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 21/11/2017
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire

